

Envoyé en préfecture le 11/06/2026

Reçu en préfecture le 11/06/2026

Publié le 12 JUIN 2026

ID : 005-200049203-20260608-2026_52CS-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 8 JUIN 2026

OBIET : 2026-52CS TE05

**Désignation d'un représentant de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05 auprès
l'association des Communes forestières**

Nombre de membres légal	52
Nombre de membre en exercice	52
Nombre de membres présents	37
Nombre de membres présents en distanciel	0
Nombre de voix délibératives	40
Nombre de pouvoir	1
Nombre de suffrages exprimés :	
☒ Pour	41
☒ Contre	0
☒ Abstention	0
☒ Ne prend pas part au vote	0
Date de la convocation	01-06-2026

L'an deux mille vingt-six, le huit juin à 14h30, les membres composant le comité syndical de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05 convoqués par son Président sortant à Chorges, se sont réunis, en format présentiel, sous la présidence de M. DOU Jean Claude, Président de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05.

Etaient présents : ROUX Henry-Pierre (*deux voix : une pour le collège territorial du Briançonnais, et une pour le collège optionnel éclairage public*), FINE Sébastien, FIGVED Paul, CHOPARD Baptiste, ACHIN Richard, BERTRAND Jean-Pierre Gérard, LAGIER Pacôme, COLLIN François, ROUIT Sébastien, CLAEYMAN Jean Pierre, BOURDEAUX Yvon, LAUBE Eric, LEPEINGLE Patrick, LESBROS Georges, LEYDON Louis, SALLEY Jean-Philippe, MARCELLIN Marc, MOUTIER Gérard, FINE Franck, LAPALUS Michel, AILLAUD Gautier, CHEVAL Jérôme, TARDY Lionel (*deux voix : une en tant que titulaire pour le collège territorial du Rosanais Buëch, et une en tant que délégué suppléant pour le collège optionnel éclairage public*), DEPEYRE Jean, MAXIMIN Christine (*deux voix : une pour le collège territorial de Serre-Ponçon et une pour le collège optionnel réseau de chaleur*), ARNAUD Jérôme, DOU Jean Claude, VAÏANO Gérard, VERRIER Jean Luc, MIOULANE Louis, CHENAVIER Gérald, BONNAFFOUX Joël, SAUNIER Clémence, MICHEL Gérard, HAMACHA Stéphane, SANCHEZ Pedro, SIONNET Philippe.

Soit onze collèges représentés par trente-sept délégués sur onze collèges ayant cinquante-deux délégués légaux.

Etaient excusés : DUPORT Xavier, PIQUEMAL Michel, CLOT Robert, CONSEIL Benoît, PRAT Jean Denis, HOSSZU Jérôme, FABBRI Robert, SALETTI Hélène, EYSSERIC Serge, LAURENS Alain, PINET Florent, ALLEMAND Georges, BERTHALON Jérôme, BONNAFFOUX Sébastien, ARNOUX Frédéric, MESSENGER Joris, ANDRZEJEWSKI Henri, GARCIN André, GAILLARD Vincent, MAURIN Philippe, ALVES Alexandre, BLANCHARD Marc.

Pouvoir : Jean Michel ARNAUD a donné pouvoir à Louis MIOULANE.

Assistés de : TAIX Marylin, Directrice Générale des Services ; FERAUD Maryline, Secrétaire Générale ; DEJOANNIS Jean Christophe, Directeur du Service Technique ; DENYS Eric, Directeur du Service Finances ; PEYRON Magali, Secrétaire de direction ; RICOUD Audrey, Gestionnaire du secrétariat général ; EMOND Ludovic, Responsable agence Centre ; LEAUTHIER Thomas, Responsable agence Sud.

Secrétaire de séance : Christine MAXIMIN

ZA La grande île Nord
491 rue des Pins
05230 CHORGES
Tél : 04 92 44 39 00
secretariat@te05.fr

www.te05.fr

OBJET : 2026-52CS TE05

Désignation d'un représentant de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05 auprès l'association des Communes forestières

Vu les Statuts de territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05 (ci-après dénommé le Syndicat),
Vu la délibération 2024-04B TE05 en date du 29 mai 2024 actant l'adhésion du Syndicat à l'association des communes forestières,
Vu la Décision n° 2026-05D en date du 1^{er} juin 2026 actant le renouvellement d'adhésion du Syndicat à l'association de communes forestières des Hautes-Alpes (COFOR05).

Le Président expose :

Le Syndicat est amené à travailler régulièrement avec la COFOR05 pour mener à bien certains projets au travers de ses compétences de rénovations ou autres.

L'adhésion à la COFOR05 permet à ses adhérents de bénéficier de :

- la représentation des intérêts des communes adhérentes aux échelles départementale, régionale et nationale par le réseau des communes forestières,
- l'accès à l'ensemble des services proposés par l'association : formation, visites, rencontres thématiques, etc...
- un appui individualisé sur demande pour toutes les questions liées à la gestion forestière et à la valorisation du bois,
- l'adhésion à la lettre d'information de la Fédération nationale des communes forestières.

Il convient de désigner un élu pour représenter le Syndicat auprès de la COFOR05.

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- Désigne M. LAURENS Alain comme représentant du Syndicat auprès de l'association COFOR05.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois, an susdits.

La Secrétaire de séance,
Christine MAXIMIN



Pour extrait conforme.

Le Président,
Jean Claude DOU

